

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2020-26

<p>OBJET :</p>	<p>L'an deux mil vingt, Le 4 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p>
<p>- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime</p>	<p><u>Membres titulaires présents</u> : Mme Colette MICHAUX, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M. Gérard CHAIDRON, M. Alain DESFOSSES, M. Dany GUESDON (<i>membre suppléant M. BUQUET, titulaire absent</i>), M. Thierry HEBERT, M. Patrick PERIMONY, M. Christian ROUSSEL, M. François SELLIER (<i>membre suppléant M. QUÉNOT, titulaire absent</i>), M. François THIVERNY, M. Patrick FIZET.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	<p><u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. William BOUS, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DECHEZELLES, M. Jean-Louis DOR, M. Jean Claude QUÉNOT.</p>
<p>20/02/2020</p>	<p><u>- Attribution des indemnités de conseil au Payeur départemental de la Seine-Maritime</u></p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p>	<p>En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution des indemnités de conseil allouées aux Comptables du Trésor. Mme la Présidente propose de voter, au taux maximum, l'indemnité de conseil octroyée à M. le Payeur départemental de la Seine-Maritime.</p>
<p>En exercice 14</p>	
<p>Présents 11</p>	<p><i>Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident d'octroyer au Payeur départemental de la Seine-Maritime, l'indemnité de conseil</i></p>
<p>Votants 11</p>	<p><i>prévue par le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et son arrêté en date du 12 juillet 1990, à hauteur de 100%.</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le : 31.03.2020
la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com